

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 10/07/2020

ID: 077-217701226-20200706-DEL\_06JUL\_1-DE

# Commune de COMBS LA VILLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020**

### Délibération n° 01

Date de convocation

26.06.2020

Date d'affichage 30.06.2020

Nombre de Conseillers

en exercice: 35

présents : 33

votants:35

#### Objet : Désignation du Président du Comité Technique (CT)

L'an deux mil vingt, le six juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### **Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIANT – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

## Absents représentés

Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK

Monsieur Patrick SEDARD a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment son article 4,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que suite au scrutin du 15 mars 2020 et au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder au renouvellement des représentants de la collectivité et du CCAS au CT,

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 10/07/2020

ID : 077-217701226-20200706-DEL\_06JUL\_\_1-DE

CONSIDERANT que, par arrêté, le maire procèdera à la fixation de la liste des élus,

CONSIDERANT qu'il incombe au conseil municipal de désigner le Président du CT,

CONSIDERANT que s'est porté candidat Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du Président du CT,

- Nombre de votants......35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls......0
- Nombre de suffrage exprimés ......35
- Majorité absolue ......18

A obtenu 35 voix, Monsieur Guy GEOFFROY

#### **EST DECLARE ELU**

Monsieur Guy GEOFFROY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 06 juillet 2020

Le Maire Guy GEOFFROY

Signé